

Mission Jeux olympiques
et grands événements

Consultation n° 2022_10202_0001
MISSION D'AMO POUR LE SUIVI ENVIRONNEMENTAL – STADE NAUTIQUE DU ROUCAS BLANC ET
JO 2024

QUESTION N°1

Question

Concernant le point 4.2.2 du CCTP, il est indiqué que le prestataire effectuera une estimation de la fréquentation des sites impactés par les événements olympiques.

Confirmez-vous que cette estimation sera faite exclusivement sur la base de données existantes ou fournies par le MOA ? Dans le cas contraire, pouvez-vous s'il vous plait préciser les comptages à effectuer (nature, axes concernés) ?

Réponse

Nous confirmons que l'estimation de la fréquentation des sites sera faite sur la base de données existantes au moment de la mission.

Néanmoins, la disponibilité de ces données n'étant pas connue au moment de la présente consultation, une mission complémentaire pourra être commandée au titulaire concernant la réalisation de comptages supplémentaires, au cas où les données existantes ne seraient pas suffisantes.

Ces comptages pourront concerner à la fois les véhicules particuliers à moteur, mais également la fréquentation piétonne des événements.

Les axes concernés seront alors précisés à cette occasion.